



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} novembre 2017 — N° 287

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'augmenter l'offre de soins à domicile pour les aînés tout en soutenant mieux les proches aidants.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner l'engagement de l'École de cirque de Québec auprès de la communauté de Limoilou et de la capitale nationale.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Rendez-vous 3^e âge.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la participation des corps de cadets 2449 Rock-Forest–Saint-Élie–Deauville et 2721 Fusiliers de Sherbrooke à la Campagne du coquelicot.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Monique Brodeur, lauréate du prix Hommage de la Semaine pour l'école publique.

1^{er} novembre 2017

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de féliciter Les Castors d'Acton Vale (2009), champions de la Ligue de baseball majeur du Québec.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Catherine Lefebvre, nommée Agricultrice entrepreneure de l'année.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers la population portugaise touchée par les récents incendies de forêt.

M. St-Denis (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Les Pentes d'argent.

À 9 h 51, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

1^{er} novembre 2017

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 151 Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 151.

M. Khadir (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 997 Loi encadrant le commerce en ligne et visant à assurer l'équité fiscale envers le commerce traditionnel et local

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 997.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 septembre 2017 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant la protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

(Dépôt n° 3768-20171101)

1^{er} novembre 2017

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 octobre 2017 par M. Paradis (Lévis) concernant la présence d'un médecin de famille à L'Isle-aux-Coudres;

(Dépôt n° 3769-20171101)

La réponse à la question écrite n° 254 concernant le report et les coûts de la construction des nouveaux laboratoires de l'Hôpital du Haut-Richelieu, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 septembre 2017 par M. Turcotte (Saint-Jean).

(Dépôt n° 3770-20171101)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue le discours historique de son président tenu le 31 octobre 2017 visant à défendre les droits et privilèges des parlementaires.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **384** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **1**

1^{er} novembre 2017

M. Spénard (Beauce-Nord), conjointement avec M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le projet de loi n° 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conjointement avec Mme Montpetit, ministre de la Culture et des Communications, M. Therrien (Sanguinet), M. Lamontagne (Johnson), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale adresse ses félicitations aux récipiendaires des 40^e Prix du Québec, lesquels ont considérablement fait avancer notre société dans les domaines de la culture et de la science;

QU'elle mette en lumière leur créativité, leur savoir-faire et les modèles qu'ils représentent dans leurs disciplines respectives;

QU'elle reconnaisse leur brillante carrière et leur rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

1^{er} novembre 2017

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente une motion concernant la négociation entre l'Association des employés du Nord québécois et la commission scolaire Kativik pour une nouvelle convention collective; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de l'Autorité des marchés financiers sur le chapitre 2 du rapport du printemps 2017 du Vérificateur général du Québec intitulé *Autorité des marchés financiers : activités de contrôle et Fonds d'indemnisation des services financiers*; puis en séance publique afin d'entendre l'Autorité des marchés financiers; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

1^{er} novembre 2017

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 21, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 11 h 45.

Les travaux reprennent à 11 h 45.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fortin, ministre de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 143 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 143 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

À 12 h 31, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

1^{er} novembre 2017

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande que le commissaire à la lutte contre la corruption soit dorénavant nommé par les deux tiers de ses membres.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 385 en annexe)

Pour : **47** Contre : **57** Abstention : **0**

1^{er} novembre 2017

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 2 novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 17, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 novembre 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

1^{er} novembre 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 384)

POUR - 111

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Sherbrooke)	Lelièvre (IND)	Roy (PQ)
Auger (PLQ)	Fournier (PQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	(Marie-Victorin)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Boulet (PLQ)	Hardy (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (IND)
Bourcier (PQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Busque (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Huot (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	Surprenant (IND)
Charbonneau (PLQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (IND)	Thériault (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Vachon)	Therrien (PQ)
Chevarie (PLQ)	Khadir (IND)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Turcotte (PQ)
Couillard (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallières (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
David (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
de Santis (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Drolet (PLQ)	Legault (CAQ)	Rochon (PQ)	
Fortin (PLQ)	Léger (PQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Pontiac)			

ABSTENTION - 1

Moreau (PLQ)

1^{er} novembre 2017

Sur la motion de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 385)

POUR – 47

Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Khadir (IND)	Nadeau-Dubois (IND)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(René-Lévesque)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (IND)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lamontagne (CAQ)	(Vachon)	Schneeberger (CAQ)
Cousineau (PQ)	Lavallée (CAQ)	Paradis (CAQ)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	(Lévis)	Spénard (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (IND)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
(Jonquière)	Lelièvre (IND)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)
Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	Villeneuve (PQ)
Hivon (PQ)	Marceau (PQ)		

CONTRE - 57

Arcand (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Simard (PLQ)
Auger (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	(Dubuc)
Barrette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bernier (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Moreau (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Nichols (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Giguère (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Reid (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Iracà (PLQ)	Sauvé (PLQ)	